



SOCIÉTÉ

Une mention déloyale dans Parcoursup

Des lycées n'ayant pas eu recours aux cours à distance le signalent dans les dossiers d'entrée dans le supérieur de leurs élèves. Une précision pourtant interdite et de nature à fausser la sélection.

THOMAS POUPEAU

« **ENSEIGNEMENT 100 %** présentiel » : sur le dossier de candidature Parcoursup de ce lycéen des Hauts-de-France se destinant à une école de commerce, la mention figure en capitales, dans la case réservée au prof principal, et celle du proviseur. « Nos élèves ont eu la chance de travailler en présentiel », précise un autre enseignant un peu plus haut. A l'heure du tri des dossiers avant l'entrée dans l'enseignement supérieur, le message est clair : ce lycéen a suivi une année normale, en classe, et il sera meilleur que ses camarades qui ont eu à subir le distanciel.

Car, depuis l'automne, les lycées doivent appliquer un fonctionnement « hybride », c'est-à-dire n'accueillir qu'une partie des effectifs pour éviter le brassage et enrayer les contaminations.

Toutes les académies sont concernées

Or, si certains établissements ont joué le jeu sanitaire à fond, d'autres ont autorisé leurs terminales à venir chaque jour. Selon Sophie Vénétiat, secrétaire nationale du Snes-FSU, principal syndicat d'enseignant du second degré, le signaler dans les candidatures, « fausse la sélection ». « Cela remonte de toutes les académies en France, dit encore la syndicaliste. Visiblement, surtout de la part de lycées privés mais aussi quelques établissements publics. » Exemple dans le

sud de la France. Florence, enseignante en maths, est chargée, avec cinq collègues, d'examiner 1 690 candidatures à une filière vétérinaire. Elle tient ses comptes : après étude de 200 fichiers, 38 établissements mentionnent un présentiel total.

En tient-elle compte ? « Non, je fais comme si cela n'existait pas. Je sais que les collègues avec qui je bosse font comme moi. Est-ce que tous les examinateurs font pareil ? Difficile à dire. » Pour Florence, il aurait fallu obliger les lycées à organiser tous de la même manière leurs demi-journées. « Les modalités d'organisation (de l'hybride) sont laissées à votre appréciation », écrivait le ministre, le 4 novembre, aux chefs d'établissement, leur laissant le choix sur un fonctionnement en demi-groupe, un accueil par niveaux ou par nombre de jours par semaine.

« C'est scandaleux : mon lycée a fait pas mal d'hybride, j'ai été en distanciel plusieurs semaines par mois depuis le début de l'année... alors j'ai l'impression de ne pas me battre à armes égales avec d'autres candidats. D'autant que j'ai choisi des filières très sélectives dans Parcoursup », se désole Antoine, lycéen à Limoges (Haute-Vienne). Paul, en Seine-Saint-Denis, renchérit : « On ne devrait pas être lésé à cause des choix de notre proviseur ou ceux de l'Education nationale ! »

« Cela n'a jamais été un critère »

Rue de Grenelle, on l'assure : personne ne tiendra compte de la mention interdite. « Cet élément ne peut constituer en aucun cas un critère d'appréciation de candidatures. Cela n'a jamais été un critère, et aucune formation d'enseignement supérieur ne pourrait avoir retenu un tel critère pour l'examen des vœux », assène le ministère. Il demande donc aux mécontents de « faire confiance aux enseignants du supérieur qui ont eu à gérer dans leurs enseignements des conséquences du Covid-19 et sont à même d'apprécier le caractère complètement inapproprié de telles appréciations ».

Mais, dans ce cas, pourquoi n'avoir pas donné de cadre national dès la mise en place de l'hybride, à l'automne ? « Il n'est pas souhaitable qu'une consigne nationale puisse s'appliquer uniformément sans tenir compte de la diversité du terrain, des situations des établissements – bâti, nombre d'élèves, internes », poursuit l'entourage de Jean-Michel Blanquer.

Enfin, qu'en sera-t-il de la rentrée en présentiel des collèges et des lycées le 3 mai ? Les proviseurs sont chargés de préparer « un plan de continuité pédagogique » basé sur l'hybride, toujours, pour éviter le brassage... mais « en prenant certes en compte les spécificités des classes à examen ».



On ne devrait pas être lésé à cause des choix de notre proviseur ou ceux de l'Education nationale

PAUL, LYCÉEN EN SEINE-SAINT-DENIS



La totalité des cours de la classe de terminale 2020-2021 a été dispensée en présentiel.

Depuis septembre 2020, nos élèves ont toujours été en 100% présentiel malgré les difficultés liées au contexte sanitaire. De ce fait, les programmes ont été traités en totalité et les élèves évalués dans un souci constant de rigueur et de régularité.

(Pour info : cours en présentiel à 100% jusqu'au 27 mars)

La totalité des cours a été suivie en présentiel.

Les cours ont été assurés depuis le début d'année scolaire en "présentiel"



LP/AURELIE AUDUREAU

Certains lycées, qui n'ont pas eu recours aux cours à distance, le signalent aux enseignants chargés d'examiner les dossiers d'entrée dans le supérieur.

